



CENTRE DE RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS
ET LES TRANSFORMATIONS SOCIALES (CRITS)



La quête de l'autosuffisance : la coopérative de solidarité l'Affluent à Petite-Rivière-Saint-François

NUMÉRO 4

Jonathan Durand Folco, professeur agrégé

William-J. Beauchemin, professeur à temps partiel

Université Saint-Paul

**CENTRE DE RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS ET
LES TRANSFORMATIONS SOCIALES (CRITS)**

(Résumé) Cette note de recherche vise à contextualiser et à présenter la coopérative de solidarité l'Affluent située à Petite-Rivière-Saint-François dans la région de Charlevoix au Québec. Cette initiative portée par une équipe de jeunes néo-riverain·e·s constitue un espace récréotouristique visant à stimuler différents projets de réappropriation citoyenne du territoire. Cette étude propose une mise en contexte sociohistorique axée sur les enjeux économiques du développement territorial dans la région, dont la dynamique d'« accumulation par dépossession ». Elle analyse ensuite l'émergence de la coopérative l'Affluent comme réponse à cette dynamique afin de construire autre rapport au territoire qui mettrait en œuvre un « développement local autosoutenable », une « conscience des lieux » et d'autres notions tirées de l'école de pensée territorialiste d'Alberto Magnaghi.

Jonathan Durand Folco, professeur agrégé
William-J. Beauchemin, professeur à temps partiel

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Jonathan Durand Folco est professeur agrégé à l'École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère de l'Université Saint-Paul. Ses travaux portent sur la démocratie participative, les communs, le municipalisme, le capitalisme algorithmique et la décroissance. De son côté, William-J. Beauchemin est professeur à temps partiel et détenteur d'une maîtrise en sociologie. Il est spécialiste des pratiques d'inclusion dans les projets d'innovation sociale.

Introduction

Le Domaine à Liguori est un site patrimonial situé à Petite-Rivière-Saint-François (PRSF), une municipalité en bordure du Saint-Laurent, dans la région de Charlevoix. Le nom de ce site provient d'un agriculteur du village, Liguori Simard (1897-1921), dont le prénom sera aussi accolé à la montagne adjacente au domaine : la montagne à Liguori, voisine de ce qui est aujourd'hui devenu la station de ski du Massif. Liguori est un descendant de Noël Simard (1637-1715), l'un des premiers colons à s'être installés dans la région. Il cède les terres qu'il a défrichées à trois de ses fils en 1700. Ceux-ci les reprennent à leur compte en vertu d'un mode de vie rural fondé sur l'autosuffisance alimentaire, celui de l'habitant travaillant la terre. Le village de Petite-Rivière-Saint-François lui-même n'est pas beaucoup plus vieux que les terrains du Domaine à Liguori, puisqu'il commence à être colonisé à partir de 1675. Il s'agirait vraisemblablement du « plus vieux lieu de peuplement de Charlevoix » (Répertoire du patrimoine culturel du Québec, s.d.).

Dans les années 1970, les descendant-e-s de Noël Simard qui possédaient toujours ces terres en sont exproprié-e-s, comme plusieurs autres habitant-e-s historiques de Petite-Rivière-Saint-François, pour permettre le développement d'une station de ski sur les flancs des montagnes. Après un faux départ dans les années 1980, le développement de la station au début des années 1990 laisse intact le Domaine à Liguori, qui devient un lieu patrimonial en 1997. Après quelques années d'usage communautaire plus informel du lieu, il devient en 2015 le site d'une initiative proposant un modèle alternatif de développement récréotouristique : la coopérative de solidarité l'Affluent.

Cette note de recherche vise à contextualiser et à présenter l'émergence de cette initiative. La coopérative de solidarité l'Affluent a repris en 2015 le Domaine à Liguori suite à la rencontre entre deux jeunes entrepreneur-e-s collectifs et un agent local de développement de Petite-Rivière. La coopérative vise à faire du lieu un espace récréotouristique intégrant une mission sociale et une vision communautaire à son projet économique. Mené par de jeunes néo-riverain-e-s, ce projet a connu une première phase d'implantation et amorce aujourd'hui une nouvelle étape de développement fondée sur la volonté de s'ancrer comme un levier démocratique de la collectivité, en proposant de stimuler l'émergence de différents projets de réappropriation citoyenne du territoire.

Le développement d'une telle initiative au pied d'une montagne qui a pour vocation de devenir un « village-vacances » comprenant une station de ski, un hôtel, un Club Med et un stationnement pose une série de questions. Quelle conception du développement se trouve sous ces projets, et comment développer le territoire autrement ? Comment proposer un modèle inclusif et écologique, porté par les citoyen-ne-s qui y vivent ? Plus encore, à qui

appartient le territoire ? Quelles dynamiques sociales et historiques y sont à l'œuvre, pouvant servir de leviers ou de freins pour un développement démocratique local ? Et comment la coopérative peut-elle incarner une mission sociale aussi ambitieuse ? En abordant ces questions, cette note de recherche vise à éclairer la démarche entreprise par cette coop à l'aune de l'histoire socioéconomique de la municipalité et, grâce à certains concepts permettant de prendre du recul, de saisir des dynamiques générales à l'œuvre et d'orienter de nouvelles pistes d'action.

« Quelle conception du développement se trouve sous ces projets, et comment développer le territoire autrement? »

Cette note de recherche est divisée en deux parties. Premièrement, elle propose une mise en contexte sociohistorique axée sur les enjeux économiques du développement territorial à PRSF, dont la dynamique d'« accumulation par dépossession » et de marchandisation du territoire. Deuxièmement, elle analyse l'émergence de la coop l'Affluent comme réponse à cette dynamique, c'est-à-dire comme une tentative de construire un autre rapport au territoire qui mettrait en œuvre un « développement local autosoutenable », la « conscience des lieux » et d'autres notions tirées de l'école de pensée territorialiste (Magnaghi, 2003). Nous espérons que cette note de recherche sera utile autant pour les acteurs locaux que pour des chercheur·e·s en développement territorial, des citoyen·ne·s engagés et d'autres groupes militants qui voudraient lancer des initiatives similaires dans leurs communautés respectives.

1. Petite-Rivière-Saint-François : la transition vers une économie récréotouristique d'envergure internationale

Pendant la majeure partie de son histoire, la vie sociale à PRSF est principalement orientée vers le fleuve, à la fois moyen de transport, voie de communication et ressource économique assurant la subsistance des habitant·e·s. Depuis la fin des années 1960, la vie locale est transformée en profondeur par le passage d'une économie rurale tournée vers le fleuve à un développement récréotouristique axé sur le relief montagneux. Cette transition économique a marqué de manière significative le tissu social de la communauté, la nature des problèmes qui s'y posent et les rapports de pouvoir qui s'y jouent, tout en intégrant intimement la municipalité au sein du réseau récréotouristique de la région de Charlevoix, à l'économie nationale du Québec et, éventuellement, à une série d'intérêts financiers internationaux. Cela n'est pas sans conséquence sur la « résilience » de la communauté face aux perturbations et aux chocs liés à l'économie nationale et mondiale.

Cette première section s'intéresse à cette reconfiguration de la vie sociale et économique à Petite-Rivière. Nous voulons ainsi mieux comprendre les enjeux actuels qui se posent aux habitant·e·s de ce milieu. Il s'agira également de comprendre le processus de dépossession locale par lequel cette transition vers une économie touristique et capitaliste d'envergure internationale s'est opérée. Nous débuterons par un rapide survol des économies rurales traditionnelles qui ont animé le rapport au territoire pendant la majeure partie de son occupation humaine pour ensuite nous intéresser plus en détail au passage vers une économie récréotouristique, d'abord via l'évolution du projet de station de ski, puis par le

développement plus récent de « mégaprojets » récréotouristiques au sein de la municipalité.

Itinéraire économique du village jusqu'à la fin du XXe siècle

La région de Charlevoix fait partie du territoire ancestral des Innus, le Nitassinan, avec le Saguenay et la région de Québec¹. Avant l'installation des Européens, la bordure de terre qui deviendra Petite-Rivière-Saint-François, prise entre le fleuve Saint-Laurent et les montagnes laurentiennes, sert de campement saisonnier aux Innus. Les Anishnabe remontent parfois le fleuve pour venir y pêcher, et les Wolastoqiyik traversent le Saint-Laurent du sud au nord pour la même raison (Gauthier et Perron, 2002 : 36-40). Ces usages transitoires du territoire correspondent aux modes de vie autochtones et à l'économie qui prévaut avant la colonisation².

Pour les premiers Européens qui accostent dans la région au XVIe siècle, le territoire charlevoisien apparaît tout d'abord hostile à l'habitation, avec ses dénivelés et l'étroitesse de ses rives. Pourtant, au XVIIe siècle, la mise en place d'un colonialisme de peuplement sur les rives du Saint-Laurent répond aux visées mercantilistes liées à la traite des fourrures (Goudreau, 2012). PRSF deviendra, avec Baie-Saint-Paul, l'un des premiers lieux de peuplement de la région charlevoisienne. Une première famille s'y installe en 1675, celle de Claude Bouchard, qui sera ensuite rejointe par plusieurs autres familles, dont celle de Noël Simard.

Jusqu'au XIXe siècle, le village reste très modeste, ne comptant que quelques dizaines d'habitant·e·s. Son économie repose alors principalement sur le mode de vie rural et saisonnier de l'habitant·e, s'appuyant principalement sur le travail de la terre, l'autosuffisance alimentaire et la vie familiale. Au XIXe siècle, la pêche à l'anguille et l'exploitation forestière débordent de l'économie domestique traditionnelle pour s'incarner en industries commerciales, notamment celle de la fabrication de goélettes. Ces deux dernières industries se nourrissent d'ailleurs – le bois coupé servant à construire les bateaux – et contribuent ainsi au développement économique de la région. De 1790 jusqu'au milieu du XXe siècle, la population de Petite-Rivière est en nette augmentation, passant de 174 à près de 1400 âmes (Brassard, 2015 : 56).

Si Petite-Rivière est portée durant plus d'un siècle par ses industries commerciales, la région de Charlevoix dans son ensemble connaît à partir du XIXe siècle une inflexion socio-économique axée sur le tourisme. Cet essor d'une industrie touristique débute juste à côté de La Malbaie, à Pointe-au-Pic, où les bateaux de croisière amènent des touristes provenant alors surtout du Canada anglais ou des États-Unis (Gauthier et Perron, 2002 : 98). Petite-Rivière reste relativement en marge de cet essor touristique jusqu'à la fin du XXe siècle. À ce moment-là, l'effondrement des industries de la goélette et de la pêche à l'anguille place la municipalité dans une situation difficile. La

¹ Bien entendu, la dépossession des Innus de leur territoire à travers le colonialisme de peuplement et l'exploitation du territoire est centrale à l'histoire complète de cette région. Pour un regard poignant sur les multiples dimensions de cette dépossession coloniale, voir An Antane Kapeshe, 2019 [1975], *Eukuan Nin Matshi-Manitu Innushkuen / Je suis une maudite sauvagesse*, Montréal, Mémoire d'Encrier.

² Dans le documentaire de Pierre Perreault, *Pour la suite du monde*, se penchant sur la reconstitution de la pêche aux marsouins (bélugas) à l'île-Aux-Coudres, municipalité voisine de Petite-Rivière, un des habitants défend la filiation des techniques de pêche des habitants à celles réalisées traditionnellement par les Premières Nations qui y pêchaient.

dernière goélette est construite à Petite-Rivière en 1959 ; entre cette période et le début du XXI^e siècle, la municipalité perd près de la moitié de sa population (Brassard, 2015 : 56). Face à cette dévitalisation des secteurs traditionnels, le village déplace son attention vers l'industrie touristique déjà en place dans la région.

Tournant vers une économie récréotouristique : la trajectoire du projet de station de ski (1960-2000)

Avec le déclin des industries traditionnelles au cours des années 1960, l'intérêt se tourne vers le développement de la montagne pour éviter la fermeture du village. C'est l'idée d'une station de ski qui retient l'attention. Un examen du développement de la station de ski Le Massif nous permet de saisir différents moments d'un processus d'« accumulation par dépossession » participant du passage d'une économie industrielle rurale comme celle des goélettes à une économie récréotouristique capitaliste d'ampleur internationale. Le cas du Massif est particulièrement intéressant, puisque son développement témoigne de dynamiques de transformation matérielle et symbolique du territoire et passe d'une initiative gouvernementale à un projet privé entrepreneurial.

L'examen du développement récréotouristique, et plus particulièrement celui de la station de ski du Massif, permet de mieux comprendre comment une certaine *dépossession* des populations locales s'est opérée au fil des décennies. Une relative autonomie des habitant-e-s sur leur territoire a fait place à l'emprise d'une nouvelle bourgeoisie francophone issue des milieux urbains, puis aux intérêts corporatifs internationaux qui ont pris le contrôle du territoire. Qu'entend-on

précisément par le terme « dépossession », et de quelle nature est la dépossession vécue à Petite-Rivière ?

De manière générale, le concept de dépossession décrit un processus d'extension de l'économie capitaliste par lequel des biens communs ou des pans de la vie sociale sont intégrés, par des mesures extraordinaires, au sein d'un marché capitaliste. Selon la théorie critique de Karl Marx et Rosa Luxemburg, le système capitaliste tend à surmonter ses propres crises et contradictions en libérant les surplus de capitaux dans de nouveaux marchés où ils pourront relancer le cycle de l'accumulation capitaliste. Le capitalisme, loin d'être fondé sur la seule exploitation du « travail libre » où l'individu échange son temps de travail contre un salaire, repose aussi sur une appropriation coercitive du travail non libre, de territoires et d'autres ressources. Un exemple bien connu de cette « accumulation par dépossession » est l'expropriation violente des paysans anglais au XVI^e siècle et les *enclosures* de terres communales, permettant à des entrepreneurs de réorganiser la production agricole sur des bases capitalistes. À ce phénomène s'ajoute à la même époque la dépossession coloniale menée dans les Amériques par les puissances européennes, de même que le commerce triangulaire et la mise en place du système esclavagiste moderne. Si l'expropriation reste le modèle typique de dépossession de par son caractère exceptionnel, sa violence et son impact direct sur les personnes dépossédées, les processus de dépossession peuvent également emprunter d'autres formes plus subtiles, comme nous le montre le cas de Petite-Rivière.

Trois moments éclairent ce processus de dépossession dans l'examen de la transition de PRSF vers une économie récréotouristique. Premièrement, une *expropriation* légale des

habitant·e·s au cours des années 1970. Deuxièmement, une *privatisation* progressive du projet gouvernemental à l'origine de ces développements, passant d'un projet gouvernemental devant servir le développement régional à une initiative portée par un groupe d'investisseurs privés dont l'intérêt premier reste la profitabilité. Troisièmement, une *spéculation* continue sur les terrains de la municipalité ayant augmenté leur valeur foncière de façon significative, créant à la fois une dépendance de la municipalité envers les revenus fonciers issus de ces lots tout en plaçant les terrains entre les mains de riches non-résidents extérieurs au village et à la région. Chacun de ces processus a contribué à façonner le territoire de la municipalité selon un nouveau régime économique répondant aux exigences contemporaines de profit et de développement du capitalisme globalisé et peut être retracé en analysant l'évolution du projet de station de ski.

Expropriation par le gouvernement et résistances citoyennes dans les années 1970

Les discussions qui s'amorcent au début des années 1970 pour bâtir une immense station de ski sur les trois monts à l'est de la municipalité contribuent à projeter PRSF dans l'industrie touristique. La saga s'étend sur plusieurs décennies et permet de mettre en lumière les déceptions de la population, autant face aux pouvoirs publics, qui ont exproprié certain·e·s habitant·e·s puis abandonné le projet, que vis-à-vis les entrepreneurs privés, qui l'ont repris en s'accaparant l'essentiel des bénéfices.

En 1971 et 1972, deux chroniqueurs sportifs du quotidien Le Soleil, Claude Larochelle et Jacques Desmeules, proposent de transformer les secteurs du Cap-Maillard, de la Grande-Pointe et du Mont Liguori en une station de ski, vu les conditions jugées exceptionnelles, que ce soit en

termes de neige, d'élévation ou de dénivellation (Larochelle, 1971 ; Desmeules, 1972). Le projet, plaident-t-ils, pourrait contribuer à la candidature de la ville de Québec pour les Jeux olympiques d'hiver.

Le gouvernement libéral de Robert Bourassa se montre particulièrement intéressé. Le député de Charlevoix et ministre de la Voirie, Raymond Mailloux, devient un des ambassadeurs du projet. Le maire de PRSF, Aimé Racine, se fait également un ardent défenseur de l'édification d'une station de ski. La MRC et PRSF en particulier traversent alors une période économique éprouvante. La dernière goélette pour la pêche à l'anguille a été construite en 1959, et l'économie régionale fondée sur l'exploitation des ressources et du territoire crée chaque hiver de nombreux chômeurs saisonniers. Le projet est vu comme pouvant permettre la relance économique de toute la région de Charlevoix.

Le gouvernement commande en 1973 la première d'une série d'études à la Société technique d'aménagement régional (SOTAR), dont les rapports sont toujours très favorables au projet. On considère alors que seul le gouvernement du Québec est à même d'amorcer le développement d'une station de ski. Le gouvernement libéral décide de s'engager dans ce vaste projet et procède en juin 1975 à l'achat des terrains sur lesquels s'édifierait la station, ce qui implique surtout d'en exproprier les habitant·e·s. Le coût de l'achat de ces terrains atteint à terme plus de 4 millions de dollars.

Suite à l'expropriation, les citoyen·ne·s commencent à s'organiser pour être parties prenantes du développement. Le but est d'éviter de subir les conséquences néfastes du projet et de n'en ramasser au final que les miettes. Un comité citoyen est mis en place en

1975 pour suivre le développement du projet et réclamer la participation des habitant·e·s dans sa gestion (Legendre 1976a, 1976b). Les revendications du comité s'articulent autour de la défense des intérêts de la communauté. Le groupe souhaite notamment mettre en place un mode de gestion de la station, s'assurer que les retombées du projet profitent à la communauté en créant des emplois et être reconnu comme un interlocuteur valable aux yeux du gouvernement.

L'écrivaine Gabrielle Roy, qui fréquente Petite-Rivière de façon régulière à cette époque, joint sa voix à la résistance en cette même année 1975, qui marque également le 300^e anniversaire de la municipalité. Se référant à Claude Bouchard, le premier colon de Petite-Rivière, elle s'interroge :

Je vous pose la question : comment honorer ce grand ancêtre de la manière la plus appropriée ? Pauvre comme il le fut sans doute toute sa vie, il nous a légué l'un des plus beaux sites du monde. Si beau qu'il fait depuis longtemps l'envie du pouvoir, de l'argent et qu'il nous faudra bientôt apprendre à le partager avec d'autres à l'heure des loisirs des villes polluées et de l'homme surmené cherchant avidement une bouffée d'air pur. À le partager, jamais l'abandonner. Il ne peut être question pour nous de troquer l'héritage de liberté que nous a légué notre ancêtre défricheur et conquérant. Nous voulons bien accueillir les autres, et chaleureusement mais à la manière de l'ancêtre dans sa cabane en bois de pin, en homme libre, chez lui, et qui entend rester maître de sa maison. (Gauthier et Perron, 2002 : 158-159)

Dans cette envolée se profile déjà la conscience de la dépossession, à la suite des expropriations, qui ira en s'amplifiant avec la mise en veilleuse du projet par le gouvernement. À la fin des années 1970, malgré des promesses

d'investissement du gouvernement libéral totalisant 20 millions de dollars, l'élection du gouvernement péquiste de René Lévesque s'accompagne d'un arrêt de l'implication de Québec jusqu'à la fin des années 1980. Le ministre du tourisme Claude Lessard annonce en effet un moratoire de cinq ans sur le projet en 1980. En 1981, le député de Charlevoix, incrédule face à cette volte-face, se demande à juste titre si « les gens de l'endroit n'ont pas été dépossédés de leurs terres pour rien » (Girard, 1981).

« Il ne peut être question pour nous de troquer l'héritage de liberté que nous a légué notre ancêtre défricheur et conquérant » (Gabrielle Roy)

L'expropriation de 1975 apparaît ainsi comme un moment essentiel du processus de dépossession qu'on peut retracer dans la transition économique vécue à Petite-Rivière. Comme le souligne déjà Karl Marx à propos de la dépossession capitaliste, « la base de tout ce processus, c'est l'expropriation hors de sa terre du producteur rural, du paysan » (Marx, 2009 : 806). La procédure d'expropriation menée par le gouvernement relève effectivement d'un « pouvoir d'exception » (Hergett et Beauregard, 2020) devant être exercé dans l'intérêt public. Avec la mise en veilleuse du projet et sa privatisation subséquente au XXI^e siècle, cette mesure apparaît comme une première étape de la transition de la municipalité vers une économie touristique capitaliste. Dans la vision centrée sur le développement économique du premier gouvernement Bourassa, le développement de l'économie touristique de la région de Charlevoix valait bien quelques terrains à Petite-Rivière.

La reprise par la société civile et les gouvernements locaux : développement concerté d'une petite station

Au début des années 1980, plusieurs acteurs locaux s'organisent pour poursuivre le développement du projet, malgré la réticence du gouvernement provincial. Un nouveau comité est mis en place, la Société de développement du Massif, sur lequel siègent le maire et plusieurs autres acteurs économiques régionaux, mais pas le comité citoyen. Rapidement, le projet est relancé par l'entremise de ce comité. Une équipe attirée organise des descentes et des petites compétitions de ski afin de mettre en valeur le potentiel des montagnes.

En 1984, alors que s'achève le moratoire de cinq ans, le gouvernement commande une nouvelle étude à la société d'ingénierie Roche afin de réévaluer la faisabilité du projet. Plutôt que de se limiter à une station de ski hivernale, l'entreprise propose alors plutôt un « projet d'établissement d'un centre touristique quatre-saisons » à PRSF, avec un coût estimé de 260 à 300 millions de dollars (S.A., 1985). L'idée est alors de transformer la montagne en une immense station, un « mégaprojet » au sein duquel le privé jouerait un rôle essentiel. Avec le retour au pouvoir du gouvernement libéral de Bourassa, un autre rapport de contre-expertise est commandé en 1986 à la société française Lahenin (Vaillancourt, 1986). Il va sans dire que l'ensemble des sociétés ayant procédé à des études de faisabilité se montrent par la suite très intéressées à s'investir dans le développement de la station et à en récolter les éventuels bénéfices.

Jusqu'à l'automne 1988, l'enthousiasme règne, et le gouvernement appelle les investisseurs

privés à lui faire des propositions. Il se dit prêt à investir 27 millions dans une première phase, à condition que des investisseurs privés ajoutent un montant de 100 millions de dollars (Duchesne, 1986). Alors que le gouvernement s'apprête à annoncer une décision définitive, des révélations émergent dans la presse à propos de la spéculation foncière sur les terrains avoisinant l'éventuel centre de ski, qui aurait été menée par des militants libéraux. Pour éviter « d'embarrasser le gouvernement » (Descôteaux, 1988), Robert Bourassa décide de ne pas investir dans le projet et de tout remettre, une fois de plus, sur la glace.

Le Massif continue tout de même ses activités selon un modèle réduit porté par le comité de développement, avec une remontée en autobus et un guide sur les pistes. Ce système prévaut jusqu'en 1992, moment où le gouvernement fédéral de Brian Mulroney (le premier ministre étant lui-même député de Charlevoix) décide d'investir 10 millions de dollars dans la construction d'un chalet et de remontées mécaniques. Le concept mise alors sur une expérience « *high touch* », c'est-à-dire près de la nature et avec des installations toujours relativement modestes. De nouvelles pistes sont défrichées en 1994. Le site grandit, mais reste loin du mégaprojet touristique qu'il deviendra au siècle suivant, comme l'avaient envisagé les firmes d'ingénierie.

Les mégaprojets privés au XXI^e siècle : des intérêts externes au cœur du développement

Depuis le début du XXI^e siècle, les rêves de grandeur sont de retour. Ce sont d'abord les ambitions olympiques de la ville de Québec qui redonnent une nouvelle impulsion au projet. Le Massif apparaît comme l'endroit pouvant répondre aux conditions pour accueillir les épreuves de ski. En 1995, un expert du Comité

international olympique (CIO) approuve le choix du Massif pour la candidature de la ville aux Jeux de 2002 (S.A., 1995). Bien que la candidature de la ville de Québec n'aboutisse pas pour 2002, les potentialités olympiques poussent les gouvernements québécois et canadien à un large investissement de 24,5 millions de dollars en 2000. Il s'agit de développer les infrastructures de la station et de hausser le sommet de 35 mètres afin de répondre aux critères olympiques et d'en faire un lieu d'entraînement des athlètes canadiens (S.A., 2001). Malgré ces efforts, la candidature de Québec ne réussit à percer ni pour les Jeux de 2010, ni pour ceux de 2022. Le coup fatal est sans doute porté par la Fédération internationale de ski, qui annonce en 2010 que la montagne du Massif ne répond finalement pas aux critères pour accueillir les compétitions, surtout en raison de « la présence d'une section peu dénivelée » dans la descente de la montagne (Porter, 2010). Même s'ils n'aboutissent pas, les espoirs olympiques de la ville de Québec redonnent néanmoins un nouvel essor au développement de la station de ski et, par ricochet, de la municipalité de Petite-Rivière.

En effet, depuis le début du XXI^e siècle, trois mégaprojets ont pris forme sur le territoire de Petite-Rivière. L'examen de ces trois initiatives permet de saisir les processus de privatisation et de spéculation foncière qui ont placé des intérêts extérieurs au cœur du développement économique de Petite-Rivière. Il y a tout d'abord le développement important de la station de ski, suite à son achat par Daniel Gauthier en 2002, qui fait des intérêts privés de l'entrepreneur une force motrice de la vie économique locale. Il y a ensuite le développement significatif de vastes quartiers composés de chalets locatifs ou de résidences secondaires installés dans les montagnes, ce que Brassard appelle des « lieux de villégiature concentrés » (Brassard, 2015). L'essor de ces lieux de villégiature concentrés

sert avant tout les intérêts spéculatifs et répond au goût du luxe d'élites urbaines nationales, générant des services locaux accessibles uniquement aux riches propriétaires ou locataires de ces résidences secondaires. Finalement, dans les dernières années, on assiste également au développement d'un « village-vacances » quatre-saisons au pied des montagnes, suite à l'alliance entre le Massif et le Club Med, soutenu par un consortium d'investissement regroupant des intérêts capitalistes internationaux français et chinois. Examinons chacun de ces projets pour en éclairer le rôle dans l'histoire économique contemporaine de Petite-Rivière.

Le Massif de Charlevoix : l'entrepreneur comme sauveteur économique

Daniel Gauthier est un entrepreneur québécois connu surtout pour avoir cofondé le Cirque du Soleil avec Guy Laliberté. Le Cirque du Soleil prend lui-même naissance au sein de la vie touristique de la région de Charlevoix, alors que ses jeunes cofondateurs animent une troupe de cirque à Baie-Saint-Paul, en 1982. Vingt ans plus tard, l'entrepreneur devient un acteur majeur de la région en acquérant la station de ski pour la somme de 9,2 millions \$. Le gouvernement du Québec cherche alors activement des investisseurs privés pour poursuivre le projet de station de ski (S.A., 2002). Les milieux d'affaires et les élus de la région accueillent avec enthousiasme l'achat de la station par Gauthier. La Société de développement du Massif, qui avait jusqu'alors piloté le développement de la station, voit également la transaction d'un très bon œil, estimant qu'elle lui permettra de rembourser les millions de dollars en dettes accumulées et de laisser le développement à un homme d'affaires chevronné (Desmeules, 2002). Gauthier s'engage à des investissements

ambitieux de 15,8 millions \$ dès les deux premières années. Avec l'achat de la station de ski, l'entrepreneur signe également un bail emphytéotique avec le gouvernement, privatisant de facto le développement des 14 km² de la montagne, dont les terrains expropriés dans les années 1970, pendant 99 ans, jusqu'en 2101 (Turcotte, 2009).

Cette privatisation à long terme de terres publiques et d'une station développée localement et de manière concertée changera la trajectoire et le modèle du projet. Avec les années, la vision de l'entrepreneur prend de plus en plus d'ampleur afin de rendre la station de ski aussi rentable que possible. Daniel Gauthier parle alors « d'un mégaprojet récréotouristique qui aurait des retombées économiques majeures dans tout Charlevoix » (Desmeules, 2004). À ce titre, dès 2004, il joint aux projets de l'entreprise la conversion d'une ancienne ferme appartenant à des religieuses en un hôtel touristique situé à Baie-Saint-Paul et la remise sur pied du train régional pour en faire une voie d'accès touristique privilégiée à la région et à la station de ski. Ces deux initiatives ne sont réellement amorcées qu'en 2007 (S.A., 2007), notamment par l'intermédiaire de l'OSBL Réseau Charlevoix afin de faciliter l'établissement d'un partenariat public-privé (Laferrière, 2014). Si l'entrepreneur consulte abondamment les milieux d'affaires et touristiques de la région dans la poursuite de ces projets, la communauté de Petite-Rivière est somme toute laissée pour compte. En témoigne le changement de nom, en 2009, de la station de ski, qui retire la municipalité de son nom pour devenir plutôt le Massif de Charlevoix (Desmeules, 2009).

Au niveau de la station elle-même, le développement s'annonce aussi plus ardu que prévu. Dès les premières années, l'entrepreneur constate la nécessité d'un modèle quatre-

saisons pour assurer la rentabilité du projet. Malgré des investissements pour ouvrir de nouvelles pistes et consolider les infrastructures de la station, des problèmes commencent à se faire sentir dans les premières années. La fréquentation de la station est plus faible que prévue, principalement en raison d'un manque d'hébergement selon l'entreprise, et la disponibilité de la main-d'œuvre est limitée, notamment à cause de la précarité saisonnière des emplois offerts (Désiront, 2004 ; Therrien, 2004 ; Leduc, 2006). Différentes solutions sont tentées, allant du programme d'échange de la main-d'œuvre entre différentes industries touristiques à des offensives publicitaires. Malgré tout, au début de la seconde décennie, les problèmes liés à la main-d'œuvre sont toujours présents (Lavoie, 2014). L'entreprise vit certaines années difficiles, qui se soldent par des coupures de personnel et des déficits importants qui atteignent jusqu'à 4 millions \$ (Therrien, 2013), mais la station continue ses activités.

Bien que la privatisation de la station ait permis un développement important grâce aux investissements entrepreneuriaux – la montagne comportant aujourd'hui 53 pistes et 6 remontées mécaniques – il semble que le modèle mis sur pied pendant la première décennie du XXI^e siècle soit arrivé à certaines de ses limites au début des années 2010. De plus, selon le Programme particulier d'urbanisme du noyau villageois adopté en 2019, « le secteur du village n'a pas profité de l'essor récréotouristique du Massif au cours des dernières décennies. Au contraire, il a connu une dévitalisation commerciale, malgré une croissance de la villégiature sur le territoire de la Municipalité » (L'Atelier urbain, 2019 : 7). Une approche prudente du développement territorial et communautaire aurait pu pousser l'entreprise à réduire et à adapter l'échelle de sa vision afin de répondre à la demande réelle pour

le ski et aux besoins concrets des résident-e-s de la région. Pourtant, la recherche capitaliste du profit au cœur du processus de privatisation a plutôt poussé l'entreprise à voir encore plus grand pour le futur de la station de ski, démarchant avec des investisseurs internationaux pour le développement d'un véritable village-vacances quatre-saisons aux risques économiques encore plus grands.

Ainsi, accueillie d'abord en solution pouvant dynamiser l'économie de l'ensemble de la région charlevoisienne, la trajectoire entrepreneuriale privée témoigne plutôt d'une fuite en avant, d'une visée de croissance où « *bigger is better* », privatisant les éventuels profits et plaçant le fardeau des conséquences néfastes du projet à long terme sur les résident-e-s de Petite-Rivière. Même l'arrivée du Club Med ne semble être qu'une étape dans la vision gargantuesque de l'entreprise : « Je ne m'inquiète pas pour les premières années. C'est plus sur le moyen long terme [qu'on peut s'inquiéter]. Ça sera aussi à nous au Massif de continuer à se développer et d'offrir une expérience quatre saison » (Savard, 2021).

Les lieux de villégiature concentrés : l'ascendant d'une nouvelle bourgeoisie québécoise

Avant de tourner notre attention vers les développements actuels d'un tel projet de village-vacances, il est essentiel de nommer un effet concomitant au développement de la station. Nous avons déjà vu qu'une spéculation foncière par des militants libéraux avait entraîné le gouvernement Bourassa à freiner l'investissement, par peur d'un scandale et pour éviter des allégations de délit d'initiés. Malgré tout, la spéculation s'est poursuivie sur le territoire de la municipalité et a pris une ampleur inédite avec les nouvelles ambitions de la station de ski au début du XXI^e siècle. Le

travail géographique d'Alex Brassard permet d'obtenir une vision plus nette des transformations induites dans la territorialité du village à la suite de décennies de spéculation. Il note de manière évocatrice qu'en 2009, 63% des résidences dans la municipalité sont des résidences secondaires, des chalets ou des résidences de tourisme (Brassard, 2015 : 61).

Cette tendance est particulièrement évidente dans le développement de quartiers d'hébergement touristique de luxe en hauteur dans les montagnes. Six grands projets de villégiature concentrée coexistent depuis quelques années dans la municipalité, à différents stades de développement et dans les mains de différents groupes d'entrepreneurs et d'investisseurs : le Fief du Massif, le Versant de Charlevoix, le Domaine du Massif, le Hameau du Massif, le Domaine du Multi-Bois et le Domaine de la Martine (Brassard, 2015 : 62). Ces projets se concentrent en majeure partie à l'est du village, sur les flancs de la montagne Gabrielle Roy, en retrait par rapport au noyau villageois. Pour cinq des six projets étudiés par Brassard en 2015, plus de 93% des lots sont la propriété de non-résidents, principalement issus des régions urbaines de Québec et de Montréal (Brassard, 2015 : 62). La spéculation concerne principalement les lots non bâtis, ce qui démontre qu'on « s'adresse prioritairement à une clientèle d'investisseurs qui achètent une propriété en fonction de sa valeur d'échange beaucoup plus que pour sa valeur d'usage » (Brassard, 2015 : 69). Dans chacun de ces projets, il existe également plusieurs lots composés en majorité de chalets relativement luxueux loués de manière temporaire et incluant des services offerts de manière exclusive aux locataires, créant ainsi une dimension de « *gated communities* » touristiques où les résident-e-s du village ne sont plus nécessairement les bienvenus au sein des

infrastructures et des services culturels installés sur leur territoire.

Le plus récent de ces projets au sein de la municipalité pousse encore plus loin l'audace : le projet géoLAGON prévoit le développement d'un village de 2000 touristes, logés dans 600 chalets loués en partie à court terme dans un format Airbnb, avec un coût estimé de 300 millions \$. Au centre de ce nouveau développement : un immense lagon artificiel de plus de 11 000 mètres carrés, chauffé à 38 degrés Celsius, pour le plaisir éphémère d'une clientèle touristique. Malgré les promesses de l'entrepreneur, Louis Massicotte, l'empreinte écologique de ce projet s'annonce désastreuse, ne serait-ce qu'en termes énergétiques et au plan de la destruction d'écosystèmes montagneux. Et que dire de l'impact social d'une base tournante de 2000 touristes en marge d'un village de 900 résidents ? L'accès aux installations ne serait permis qu'à l'achat d'un billet, malgré les appels du maire de PRSF à un accès pour les résident-e-s. En réaction à ce projet mégalomane, des élu-e-s de la région ont commencé à prendre la parole pour dénoncer la démesure et rappeler le devoir de préservation de Charlevoix en tant que réserve biosphère de l'UNESCO (Béland, 2022 ; Nadeau, 2022 ; Patoine, 2022).

Pourtant, ce projet n'est que le dernier avatar – encore plus excessif, il est vrai – des nombreux projets de villégiatures concentrés au sein de la municipalité. Ce phénomène n'est pas nouveau et risque de se poursuivre malgré les mesures mises en place par les élu-e-s (Ouimet, 2021). Ainsi, après l'expropriation d'une partie des habitant-e-s de leurs terres dans les années 1970, le destin d'une section du territoire du village a été progressivement lié aux intérêts spéculatifs et financiers d'entrepreneurs non-résidents, le plus souvent une élite urbaine québécoise, qui y voit un capital à faire fructifier

plutôt qu'un patrimoine à préserver et à protéger. La concrétisation du projet de village-vacances pousse encore plus loin cette vision capitaliste du développement récréotouristique.

Le village-vacances : des intérêts internationaux au cœur du village

Au début des années 2010, l'idée d'installer un Club Med et de nouveaux espaces hôteliers au pied du Massif est présentée par le Groupe Le Massif comme une manière d'attirer des touristes internationaux à la montagne tout en créant des emplois (Lavoie, 2012). Après de longues négociations entre le Groupe Le Massif et le Club Med, comptant quelques volte-face (Tison, 2015), l'entente est finalement conclue à la fin de l'année 2017 : un Club Med s'installera au pied de la montagne du Massif (S.A., 2017). Entretemps, l'entreprise française qui a fait de la formule « tout-inclus » sa marque de commerce est rachetée par le conglomérat chinois Fosun, comme l'a été durant la même période le Cirque du Soleil. On renoue ainsi avec l'idée de mégaprojet de village touristique quatre-saisons, promue dès 1985 par la firme Roche pour le village (Gauthier et Harvey, 2004 :9).

L'implantation de ce site touristique quatre-saisons destiné tout d'abord à des clients internationaux mène à l'implantation de plusieurs projets d'infrastructures touristiques au pied de la montagne du Massif. Un camp de base comprenant 400 unités d'hébergement et plusieurs services récréotouristiques est construit. S'y ajoutent actuellement des installations pour héberger des travailleuses et travailleurs saisonniers en provenance du Mexique (S.A., 2022). Un immense stationnement de 225 places est aménagé en périphérie des installations, malgré la levée de boucliers des citoyen-ne-s suite à des glissements de terrain provoqués par les perturbations du système hydrique de la

montagne causées par les travaux (Duval, 2020a).

L'ouverture du Club Med en décembre 2021 est réalisée en grande pompe en compagnie du premier ministre du Québec, François Legault, et du PDG du Club Med, Henri Giscard-d'Estaing. La pandémie de COVID-19 force l'entreprise à recentrer l'offre pour ses premières années vers la clientèle canadienne, vu les perturbations de l'économie et des transports internationaux (Duval, 2020b). Pourtant, il est bien prévu qu'à terme, les touristes internationaux rejoints par le réseau du Club Med soient la principale clientèle visée par le Club. L'implantation d'un tel mégaprojet liera donc la vie économique locale au marché international du tourisme et risque d'affaiblir sa résilience face à d'éventuelles perturbations de l'économie mondiale.

Il reste à voir si les promesses économiques du Club Med se réaliseront. Les bénéfices économiques pour les familles et les entrepreneur·euse·s de la région s'annoncent toutefois plus limités. La formule tout-inclus n'encourage pas les retombées économiques directes dans le reste de la région, puisqu'elle centralise toutes les offres de services sur le site du Club Med. Plusieurs des emplois créés restent loin des espoirs nourris par le maire de PRSF de voir les familles affluer pour travailler dans le village : on constate plutôt que le recours à de la main-d'œuvre temporaire étrangère se double de conditions de travail plus que douteuses. Plusieurs enquêtes du média Pivot ont dévoilé que le Club Med ne respectait pas les normes du travail en demandant la réalisation d'heures supplémentaires non rémunérées et en prélevant un montant trop élevé pour l'hébergement de ses employé·e·s (Harper, 2022a, 2022b, 2022c). Et c'est sans compter l'impact concomitant sur l'abordabilité des maisons pour les résident·e·s, tout comme

la hausse de tarifs pour l'accès aux pistes de ski du Massif qui accompagne l'arrivée de touristes haut-de-gamme (Néron, 2021 ; Gagnon, 2022).

Somme toute, bien qu'elle puisse être qualifiée de « miracle » par certains pour célébrer la relance économique de la région (Gauthier et Harvey, 2004 :1), on constate que l'implantation de la station de ski a reposé sur un processus de dépossession des habitant·e·s de la municipalité. Ce processus comprend l'expropriation gouvernementale des années 1970, la privatisation entrepreneuriale du projet dans les années 2000, la spéculation foncière et, aujourd'hui, l'intégration d'intérêts corporatifs et touristiques internationaux au cœur de la vie du village par l'arrivée du Club Med et d'autres projets pharaoniques comme le géoLAGON. Bien entendu, les divers mégaprojets discutés ici contribuent au « dynamisme économique » de la région et créent des emplois (parfois de piètre qualité) pour plusieurs résident·e·s. Ce dynamisme économique nécessite toutefois que le territoire soit soumis à des logiques capitalistes d'accumulation et de rentabilité et remodelé à ces fins par une « destruction créative » (Brassard, 2015) qui se poursuit.

« Somme toute, bien qu'elle puisse être qualifiée de miracle par certains [...] on constate que l'implantation de la station de ski a reposé sur un processus de dépossession des habitant·e·s. »

Une nouvelle vague de contestation citoyenne voit le jour autour de ces nouveaux développements, faisant écho aux résistances citoyennes des années 1970. L'initiative de la coopérative de solidarité l'Affluent s'inscrit dans ce contexte de résistance citoyenne à un développement territorial contrôlé par les élites économiques et politiques, nationales ou

internationales, tout en remettant au cœur de l'entrepreneuriat récréotouristique les habitant-e-s du territoire. La prochaine section vise, sur fond du contexte historique présenté ici, à expliciter les orientations de ce projet et son ancrage dans la communauté de Petite-Rivière.

2. La coopérative de solidarité l'Affluent : le développement local auto-soutenable

Comment réfléchir à des modèles alternatifs permettant de se lier de manière différente au territoire, à l'histoire des lieux et aux personnes qui y vivent, sans pour autant refermer la communauté sur soi, ni refuser net le tournant récréotouristique ? Face au modèle dominant de développement récréotouristique que nous venons d'illustrer, d'autres modèles ont émergé au cours des dernières décennies pour proposer une offre touristique et récréative ancrée dans les intérêts des communautés locales et respectueuses de l'identité et de l'intégrité du territoire. Dans cette section, nous présenterons l'un de ces modèles – l'école territorialiste – tel qu'illustré par la Coopérative de solidarité l'Affluent, établi sur le Domaine à Liguori, tout juste adjacent au Club Med. Ce projet coopératif nous montre qu'il est possible d'envisager un autre modèle de développement récréotouristique.

En 2015, un groupe de jeunes entrepreneurs collectifs imagine le projet après avoir pris contact avec un agent de développement de la municipalité (Béfort-Doucet, 2020). Dès ses débuts, la Coopérative de solidarité l'Affluent s'ancore dans une mission sociale et de valorisation du patrimoine présent sur le terrain et dans un engagement envers la communauté. La coopérative place au cœur de sa vision des valeurs phares comme l'équité intergénérationnelle, la solidarité sociale, la

protection de l'environnement et du patrimoine, la gouvernance participative et l'écotourisme. L'Affluent cherche ainsi à répondre à divers enjeux sociaux, économiques et écologiques en expérimentant de nouvelles façons d'habiter le territoire. Les leaders du projet sont animés par une « vision du monde » qui est en rupture avec le modèle traditionnel de développement, axé sur la croissance et la marchandisation du territoire. Ses acteurs partagent un certain nombre d'orientations fondamentales comme l'écologie, la justice sociale, l'autosuffisance et la prise en charge autonome par les habitant-e-s de leur milieu de vie.

Plaçant au cœur de cette vision la mise en valeur du site patrimonial, une première phase du projet consiste en la rénovation des installations et l'aménagement du Domaine à Liguori dans une perspective écotouristique et de valorisation du patrimoine présent sur le site. À cette fin, les deux bâtiments les plus importants du lieu sont rénovés et intégrés à l'offre récréotouristique. La maison de Jean-Noël Simard, construite il y a près de 140 ans (Angers, 1999), est transformée en café culturel, servant du même coup de point d'enregistrement pour les randonneurs partant sur les sentiers de la montagne à Liguori. La maison de Liguori elle-même, vieille de près de 260 ans, est transformée en auberge de jeunesse, avec une valorisation claire du rôle patrimonial du bâtiment (plaques informatives, mobilier d'époque, etc.) La cabane à sucre, située entre les deux maisons ancestrales, est aussi rénovée; on y tient des soupers communautaires, des cours de yoga ou encore des ateliers artisanaux menés par les habitant-e-s du village. Le terrain à l'arrière de la maison de Jean-Noël Simard est converti en terrains de camping auxquels s'ajoute une yourte pouvant accueillir quelques personnes pour la nuit. La coopérative est partenaire de Canyoning-Québec, qui utilise aussi le site.

Cette première phase permet également de développer le modèle de gouvernance participative de la coopérative de solidarité. À cette fin, la coopérative s'engage dans un dialogue proactif avec des résident·e·s sur une base individuelle, comme avec plusieurs organisations communautaires et culturelles de la municipalité et de la région. Pour rejoindre les habitant·e·s du village, la coopérative lance d'abord des appels à la communauté pour des corvées collectives afin de nettoyer la montagne, ce qui permet d'initier un lien informel avec plusieurs membres de la collectivité et de discuter des orientations du projet. Son membrariat est composé à la fois de résident·e·s et de non-résident·e·s et la présidence de son conseil d'administration est occupée par Israël Bouchard, un descendant de la famille Simard à l'origine du Domaine (Coop l'Affluent, 2022). Cette représentation des citoyen·ne·s est importante pour faire valoir les intérêts locaux et les besoins des résident·e·s dans le développement du projet.

La seconde phase du projet s'amorce avec l'ouverture au public du site et des services de la Coopérative, en 2018. À la gestion quotidienne du café, du camping et de l'auberge s'ajoute une programmation d'activités culturelles, communautaires ou récréotouristiques : cercles intergénérationnels de tricot (S.A., 2019), spectacles artistiques, cours de yoga, journée d'ateliers et ainsi de suite. La Coopérative développe également une offre de cabane à sucre et accueille en 2022 le marché public de Petite-Rivière-Saint-François. Au cœur de cette seconde phase, la coopérative vise à approfondir son engagement sociocommunautaire en créant un milieu de vie sain, résilient et ouvert, tout en reflétant l'identité de la communauté. Il s'agit en somme de renforcer le pouvoir d'agir des acteurs locaux et leur réappropriation du territoire par

l'intermédiaire d'initiatives locales et d'espaces de réflexion citoyenne.

La coopérative s'inscrit d'ailleurs dans un modèle d'économie sociale et circulaire, basé sur la viabilité économique et sur l'abordabilité des produits et services, en s'approvisionnant en circuits courts au sein de la région. Le développement social et communautaire est ainsi au cœur de sa mission, tout comme l'offre de services récréotouristiques, et c'est au croisement de ces deux orientations fondamentales que se noue un rapport différent au territoire et à la communauté. La coopérative de solidarité l'Affluent illustre éloquemment la possibilité d'alternatives émancipatrices face au modèle dominant de développement touristique représenté par les mégaprojets capitalistes. De notre point de vue, sa mise en œuvre au cours des dernières années représente l'actualisation d'une « utopie réelle » (Wright, 2017), c'est-à-dire plus spécifiquement la concrétisation des orientations d'un modèle de *développement local auto-soutenable* dont les priorités sont opposées à celles du modèle dominant.

« La coopérative s'inscrit dans un modèle d'économie sociale et circulaire, basé sur la viabilité économique et sur l'abordabilité des produits et services. »

Dans cette section de l'étude, nous voulons montrer que la perspective partagée par les acteurs de l'Affluent et par plusieurs habitant·e·s de la communauté s'inscrit effectivement dans ce paradigme du *développement local auto-soutenable* tel que théorisé par l'école territorialiste fondée par le philosophe et aménageur italien Alberto Magnaghi (2003). Bien sûr, les acteurs de l'Affluent ne puisent pas d'abord leur inspiration dans des livres ou des

modèles théoriques, mais plutôt dans une expérience concrète du territoire tissée au fil des rencontres, dans l'histoire du village et dans les pratiques locales. Cela dit, notre hypothèse est que les intuitions tirées de l'expérience vécue peuvent être éclairées par certains concepts capables de leur donner une certaine cohérence et un caractère plus général. Nous proposons d'utiliser le cadre théorique territorialiste afin de stimuler la réflexivité des acteurs en ce qui concerne leurs pratiques, présumés et aspirations, en favorisant l'auto-compréhension de leur démarche et en précisant quelques pistes d'action. Un autre objectif est de mettre en lumière une autre manière d'habiter le monde en rupture avec le modèle récréotouristique capitaliste.

Pour proposer une analyse de la coopérative l'Affluent tout en présentant les grandes lignes de l'approche territorialiste, nous procéderons en trois temps. Premièrement, nous commencerons par présenter brièvement les « acteurs de changement » ayant insufflé l'inspiration de ce projet collectif. Deuxièmement, il sera question du « statut des lieux », notion fondamentale permettant de saisir l'inscription territoriale et historique de la coopérative et visant à retrouver une certaine autosuffisance par la réappropriation d'une mémoire liée à un milieu de vie. Troisièmement, nous présenterons les grands principes du développement local autosoutenable, avec l'application des notions de soutenabilité économique, politique, culturelle, environnementale et territoriale par la coopérative.

Bref portrait des acteurs de changement

La perspective de l'école territorialiste nous semble particulièrement appropriée pour analyser les pratiques, valeurs et motivations

portées par les acteurs de la coopérative l'Affluent. Elle apporte des mots et notions théoriques qui expriment les rêves et intentions d'une nouvelle génération d'acteurs qui cherchent à nouer d'autres types de relations avec le territoire via la revalorisation d'un patrimoine local menacé par l'oubli et le rouleau compresseur de la modernité capitaliste. Comme le note Alberto Magnaghi :

Sous les coulées de lave de l'urbanisation contemporaine, survit un patrimoine territorial d'une extrême richesse, prêt à une nouvelle fécondation par de nouveaux acteurs sociaux capables d'en prendre soin : processus déjà en voie d'émergence, surtout là où l'écart entre la qualité de vie et la croissance économique est le plus fragrant. C'est dans une telle rencontre entre patrimoine et énergies novatrices, c'est dans une culture de la valorisation des ressources du milieu par ses habitants que réside la clé stratégique d'un développement soutenable, et non dans quelques prothèses techniques supplémentaires (Magnaghi, 2003:8).

La perspective territorialiste met l'accent sur le besoin de construire une force collective visant à réaliser une « grande reterritorialisation » des activités sociales, économiques, culturelles et politiques et ce, face au modèle de développement capitaliste, mondialisé, financiarisé et déterritorialisé. Paradoxalement, si ce projet s'enracine toujours à l'échelle locale et à partir de l'histoire des milieux, les acteurs qui portent ce projet et cette vision ne viennent pas toujours des lieux où ils et elles décident de s'établir. Tout comme Marx considérait qu'il était essentiel d'identifier le « sujet collectif » capable d'accomplir le projet révolutionnaire (en l'occurrence le prolétariat, qui devait développer sa conscience de classe), Magnaghi croit aussi qu'il est important d'identifier les « acteurs de changement » susceptibles d'incarner le projet de développement

autosoutenable. « Pour les planificateurs, il est nécessaire d'identifier ces sujets porteurs d'énergies vertueuses et de leur mettre le pied à l'étrier. On s'aperçoit alors qu'ils sont en majeure partie issus de la révolte et de l'exode, animés à la fois par besoin d'identité et un désir d'enracinement. » (Magnaghi, 2003 : 57)

Magnaghi voit deux principales origines sociales de ces acteurs sociaux susceptibles d'embrasser le projet territorialiste. D'un côté, il y a des « mouvements ethno-linguistiques et identitaires » frôlant parfois le nationalisme et le chauvinisme; de l'autre, des identités progressistes tournées vers la justice sociale, l'écologie et la déconstruction des identités. Il ajoute qu'on « trouve également ces acteurs dans tous les mouvements (participatifs, coopératifs, localistes, bio-régionalistes, vernaculaires) qui, à leur manière, combattent, eux aussi, la globalisation et sa pression uniformisante au nom de la différence et de multiples différences, culturelles, sexuelles, politiques, etc. » (Magnaghi, 2003 : 57)

Les deux principaux porteurs de projet et responsables de la coordination de la coopérative correspondent à ce deuxième portrait général de jeunes progressistes ayant quitté la ville après leurs études pour s'établir dans un milieu capable d'accueillir leur besoin d'enracinement et leur souci du territoire. Léa Landry-Massicotte et Guillaume Néron sont respectivement chargée du développement social et communautaire et chargé des communications et du développement écotouristique. Les deux ont réalisé des études universitaires et se sont impliqués au préalable dans différents mouvements sociaux et projets collectifs. Ces expériences semblent avoir été déterminantes dans leur choix de fonder la Coopérative de solidarité avec la complicité d'autres personnes à PRSF et ailleurs.

Une des forces de l'approche d'implantation de l'Affluent fut de se lier à une série d'acteurs régionaux, communautaires, citoyens et culturels qui partagent leur vision du développement autosoutenable. Ainsi, la coopérative a d'abord su mobiliser les habitant-e-s historiques de la municipalité, sous différentes formes allant de leur présence au sein du conseil d'administration à l'animation d'ateliers culturels et aux corvées collectives nommées plus haut. La coopérative a aussi noué diverses alliances avec des organisations aux missions sociales et culturelles rejoignant la sienne, dont le Développement Social Intégré de Charlevoix, la maison des jeunes de PRSF et la bibliothèque, ainsi que des groupes plus informels d'artisan-e-s de la municipalité.

« Une des forces de l'approche d'implantation de l'Affluent fut de se lier à une série d'acteurs régionaux, communautaires, citoyens et culturels qui partagent leur vision du développement autosoutenable »

De plus, les acteurs de la coopérative ne limitent pas leur engagement communautaire au strict domaine de leur projet entrepreneurial, mais s'engagent également au sein de mouvements de résistance citoyens face aux impacts délétères des mégaprojets touristiques. Léa Landry-Massicotte a ainsi été porte-parole pour le Groupe de citoyens du Plateau de la Grande-Pointe de PRSF, un regroupement qui s'opposait à la construction de l'immense stationnement du Club Med en vue des dégâts écologiques causés sur le système hydrique de la montagne. Elle a ainsi pu faire œuvre de plaidoyer auprès des médias après les glissements de terrain provoqués par les travaux du Club Med (Duval, 2020 ; Lussier, 2020). La coopérative, plus qu'un simple lieu de consommation touristique,

devient un pôle de rencontres et de mobilisation collective pour la communauté élargie de PRSF.

Les protagonistes contribuant à l'Affluent rejoignent ainsi bel et bien la caractérisation qu'en fait l'école territorialiste. La donnée commune de ces groupes est leur souci de prendre soin de leur milieu de vie, de s'enraciner dans l'histoire du territoire, mais aussi de le façonner, se l'approprier afin de réaliser ses pleines potentialités. Magnaghi voit donc que ces acteurs de changement, souvent identifiés aux « néo-ruraux », fournissent en quelque sorte les énergies conflictuelles et contestataires, mais aussi entrepreneuriales et fédératrices, permettant de construire un « projet de société locale » opposé à la dynamique de la globalisation capitaliste. On voit que l'émergence de la coopérative de solidarité s'inscrit bien dans ce cadre. De tels « acteurs de changement » tentent de mettre en place de « nouvelles pratiques communautaires » qui veulent aller au-delà de l'objectif de créer des communautés autarciques fermées, en cherchant plutôt à élargir des pratiques d'autogestion et d'auto-gouvernement en solidarité avec les « natifs » de la communauté.

« La coopérative, plus qu'un simple lieu de consommation touristique, devient un pôle de rencontres et de mobilisation collective pour la communauté »

Une autre caractéristique importante des nouvelles formes de pratiques communautaires réside dans :

la diffusion d'expériences professionnelles auto-réflexives, qui s'interrogent sur la façon de créer plus étroits [sic ?] avec l'usager [...]. Ces acteurs ne tissent pas seulement une trame diffuse de réflexions critiques sur leurs réflexions, ils

consolident des lieux où se construit une communauté locale, en se donnant comme des vecteurs d'information, en contribuant à la construction de « nœuds culturels » et de réseaux à favoriser et à catalyser des processus de regroupement social. Grâce à ces expériences, la participation qui, autrefois, signifiait l'adhésion à des projets préalablement élaborés, évolue vers l'aide à l'auto-planification, le renforcement des compétences et des capacités des acteurs locaux, la création d'institutions de concertation et d'autogestion. (Magnaghi, 2003 : 60)

Cette brève description de pratiques communautaires se concrétise parfaitement dans la démarche de la coopérative, qui cherche à tisser des liens dans la communauté afin de favoriser une plus grande réflexivité et une conscience des lieux plus développée, tout en stimulant la création de maillages entre les nouveaux et anciens habitant-e-s. Ce genre d'espace de discussion, de concertation, de partage et de catalysation d'initiatives locales peuvent répondre à différents objectifs. Magnaghi souligne que l'approche du développement local auto-soutenable repose justement sur ce type de démarche collective qui favorise l'émergence de différents éléments: « la transformation de l'habitant-usager en habitant producteur, la participation étant alors conçue en termes de construction et d'entretien », mais aussi la diversité des activités sociales, économiques et culturelles locales, de même que « le développement des savoirs contextuels [...] intégrés dans des politiques de valorisation du patrimoine territorial » (Magnaghi, 2003 : 63). Explorons maintenant cette dernière dimension, qui vise la co-construction d'une conscience partagée enracinée dans les savoirs locaux du milieu.

Le statut des lieux

La perspective territorialiste, fortement axée sur la revalorisation des lieux et de l'identité locale, a de fortes affinités avec la notion de « patrimoine ». Or, le sens commun a souvent une conception trop figée de ce phénomène, comme si le patrimoine était un objet qu'on devait simplement conserver intact, une chose morte mais jolie qu'il faudrait protéger à tout prix de toute modification ou évolution future.

Qu'il s'agisse d'édifices, d'ensembles urbains ou ruraux, de paysages ou de trames agraires, on a tendance à aborder le patrimoine territorial du point de vue des valeurs supposées pérennes (historiques, esthétiques, etc.) dont il serait investi, et non du point de vue dynamique de son utilisation et de la façon dont les éléments qui le composent sont mis en œuvre à travers les rapports sociaux (Magnaghi, 2003 : 47).

Magnaghi conçoit plutôt le patrimoine territorial comme un « système vivant », c'est-à-dire comme :

une construction historique dont les composantes évoluent en fonction les unes des autres. Il en résulte une structure instable, qui échappe à toute notion d'équilibre. Quand je définis le territoire comme un sujet vivant hautement complexe, je ne me réfère pas à l'écosystème terre [...] ni à la société présente qui vit aujourd'hui dans un lieu donné, ni même au milieu conçu comme gisement socioculturel d'un lieu. Le territoire auquel je me réfère est un sujet produit par l'interaction, dans la longue durée, de l'établissement humain et d'un milieu, transformé par les sociétés et les cultures qui s'y succèdent (Magnaghi, 2003 : 49).

Cela signifie que le territoire, considéré comme processus vivant, mi-naturel et mi-humain, produit historique et porteur de potentialités encore inexplorées, doit être habité, repensé, aimé, retravaillé, protégé et façonné à la fois.

Pour ce faire, il faut d'abord être capable de le reconnaître, de l'identifier, de cerner ses contours, que ce soit sur le plan géographique, social, économique, écologique ou encore historique. En ce sens, il s'agit de développer une véritable « conscience territoriale », c'est-à-dire une compréhension partagée des lieux auxquels les habitant·e·s peuvent se rattacher. Magnaghi considère que si le territoire existe toujours et déjà objectivement, c'est-à-dire « en soi », il ne devient « territoire pour soi » ou « espace vécu » que par la médiation d'un processus visant à (re)créer la conscience des lieux.

Le statut des lieux résulte de la description et de la codification des caractéristiques identitaires du territoire. C'est cette description qui permet d'élaborer le système des règles de transformation du territoire destinées à valoriser sa spécificité et de ne plus le concevoir comme une page blanche ou comme un support technique, servant à réguler l'usage de la propriété ou à tracer des zonages fonctionnels, mais comme un lieu chargé d'histoire, de signes, de valeurs, qu'il s'agit de transmettre aux générations futures. (Magnaghi, 2003 : 65).

Le projet de l'Affluent s'inscrit directement dans cette volonté de valorisation du patrimoine collectif. Le site historique n'est pas investi comme un espace solennel, muséal, ou comme un artefact d'un autre temps, mais plutôt comme un milieu de vie actuel qui permet de faire le pont entre le passé de la communauté et son actualité. En témoigne la conversion des deux bâtiments historiques en café culturel et en auberge de jeunesse, qui redeviennent des lieux de vie, de rencontres et de créativité, ouverts à la communauté ainsi qu'aux touristes de passage. La mémoire des lieux n'est pas uniquement reconnue, mais est aussi célébrée comme partie intégrante de l'attrait des lieux et de leur expérience. Cela s'incarne formellement

dans les courtes visites guidées et les panneaux sur le patrimoine disposés sur le site, mais aussi informellement dans les discussions que nouent de part et d'autre les porteurs du projet. Ainsi, le territoire est compris dans un sens dense et large incluant, au-delà de sa composition matérielle et écologique, des dimensions sociohistoriques qui renvoient à l'histoire de la communauté et à la préservation de la conscience mémorielle et territoriale.

Cette tentative de mieux comprendre l'histoire de Petite-Rivière-Saint-François, qu'il s'agisse des habitant·e·s de cette communauté, leurs récits, leurs relations au territoire, leurs craintes, déceptions, frustrations et aspirations, se trouve au cœur des « rencontres citoyennes » menées par la Coopérative. La tentative de créer une « mémoire collective », de transmettre le flambeau, les histoires, les savoirs locaux, les expériences du milieu, les anecdotes banales et les grandes tragédies (comme les expropriations qui restent encore des traumatismes très présents, ou les conséquences actuelles des mégaprojets sur la qualité de vie), n'était pas nécessairement l'intention première de la démarche de Guillaume et Léa; mais ce fut en quelque sorte le premier résultat de cette démarche collective de mobilisation et d'auto-interprétation du milieu.

Comme le rappelle Magnaghi, la compréhension du territoire ne passe pas d'abord par les cartes topographiques conventionnelles, dans lesquelles « le territoire des lieux est réduit à un espace isotrope, euclidien, support abstrait de fonctions et d'objets » (Magnaghi, 2003 : 67). Il est donc essentiel d'intégrer une pluralité de savoirs d'usage, professionnels, citoyens et autres afin d'avoir une meilleure compréhension de la complexité territoriale, et ce, dans la longue durée. À notre sens, le projet de la Coopérative s'inscrit bien dans cette démarche d'auto-compréhension du territoire qui tente de se saisir à travers la mise en récit des gens qui

l'habitent. Ce projet représente une première étape exploratoire, visant à stimuler l'émergence d'initiatives collectives favorisant la résilience locale, mais également à renforcer le maillage et les liens sociaux afin de « faire communauté ».

Pour l'école territorialiste, un tel développement de la conscience territoriale, nécessaire pour lier les acteurs du milieu autour d'une identité collective partagée, peut être facilité par la construction d'un « atlas identitaire », selon l'expression de Magnaghi. De quoi s'agit-il ? Il s'agit en quelque sorte de co-construire un répertoire « des valeurs territoriales, environnementales et socioculturelles, conçu comme un "système informatif" sur les caractéristiques patrimoniales des lieux » (Magnaghi, 2003 : 68).

« Ce projet représente une première étape exploratoire, visant à stimuler l'émergence d'initiatives collectives favorisant la résilience locale »

Cet atlas inclurait trois parties : patrimoine environnemental et construit, patrimoine socio-économique et culturel, puis les nouvelles pratiques sociales. La première dimension, qui renvoie davantage à la connaissance des écosystèmes locaux, aux connaissances urbaines et architecturales, au cadre paysager, aux techniques de construction et aux sédiments matériels et cognitifs de longue durée, demeure essentielle au sein du projet global de la coopérative de solidarité, établie sur un site patrimonial. Autant l'usage des bâtiments historiques que la mise en valeur du relief montagneux – à travers les sentiers de randonnées, les activités de canyoning, les visites guidées des lieux – témoignent de cet

ancrage fort du projet dans une territorialité s'inscrivant dans la longue durée.

Le deuxième aspect de cet atlas cherche à appréhender les « identités socioculturelles collectives dans la longue durée ». La mémoire d'une identité territoriale axée sur la pêche à l'anguille, la construction de goélettes, l'adoption communautaire d'artistes renommé-e-s telle Gabrielle Roy et les liens de filiation familiale dans la durée illustre quelques-uns des éléments participant à une interprétation collective de l'histoire identitaire du territoire, selon les premières discussions qui ont eu lieu au cours de la deuxième phase du projet de la Coopérative.

Enfin, si les dimensions de développement social et communautaire continuent de se concrétiser par de nouvelles phases de discussion, d'idéation et d'expérimentation d'initiatives collectives, cela pourrait contribuer à construire un atlas des nouvelles pratiques sociales en devenir dans la région. Une prochaine étape du projet pourrait s'inspirer de l'approche territorialiste, qui :

rendrait compte de la nouvelle géographie sociale du territoire, en décrivant les mouvements d'opposition à l'uniformisation et aux nouvelles formes de pauvreté liées à la globalisation. Cette géographie serait constituée par la multiplicité mouvante des nouvelles citoyennetés et des nouvelles formes de lien social: chantiers sociaux, laboratoires de quartier et de transformation de la ville existante; nouvelles communautés, nouvelles relations dans l'espace multiculturel; nouveaux réseaux de solidarité; nouvelles formes d'habiter [et] de production ; réseaux alternatifs de création de communication ; etc. [...] L'aspect le plus novateur des atlas locaux devrait consister dans l'étude des relations entre citoyennetés

subversives et systèmes territoriaux locaux.
(Magnaghi, 2003 : 69)

La coopérative s'inscrit dans cette perspective par la participation aux mobilisations citoyennes et par l'expérimentation constante d'activités dans l'esprit des rencontres citoyennes et de collaborations en partenariat avec des acteurs régionaux pour dynamiser la vie collective. Cela éclaire l'objectif de cette note de recherche, qui consiste à dégager l'histoire du territoire de Petite-Rivière-Saint-François, mais aussi à mettre en lumière les nouvelles pratiques sociales qui y prennent forme actuellement comme contre-modèle de développement centré sur la reterritorialisation de la vie sociale, économique et politique de ceux et celles qui l'habitent. Nous pouvons ainsi considérer cette réflexion comme une contribution à l'atlas de ce territoire singulier, à la fois vulnérable, fascinant et inspirant pour envisager la renaissance des territoires au Québec.

Les principes du développement local autosoutenable

Pour retisser les liens entre les individus, la communauté et le territoire, il importe de stimuler la (re)création de liens sociaux et le développement d'un sentiment d'appartenance par une appropriation collective et symbolique du milieu. Face à la déterritorialisation du projet du Club Med et au déracinement causé par le processus continu d'accumulation par dépossession analysé plus haut, les acteurs de la Coopérative cherchent à recréer leur territoire par la construction d'un imaginaire commun et de projets répondant aux besoins de la communauté.

Aussi, importe-t-il, pour retrouver cette même qualité territoriale, d'amorcer des actions qui, en créant de la socialité, permettant à la société locale [...] de s'approprier son territoire et de le

valoriser. L'auto-reconnaissance et la croissance de l'identité locale, sa capacité à se re-penser, constituent donc la matrice du développement soutenable. (Magnaghi, 2003 : 38)

Ce processus complexe de reterritorialisation, pour devenir efficace, doit dépasser la conception simpliste du développement durable qui cherche à combiner les aspects économique, social et environnemental des projets sans remettre ces dimensions en question. C'est pourquoi Magnaghi préfère parler de l'importance de créer les soutenabilités (au pluriel) afin d'ancrer le projet local dans une perspective de transformation sociale fondée sur un rapport vertueux avec le territoire. Il distingue ainsi cinq formes de soutenabilité : politique, sociale, économique, environnementale et territoriale, qu'on peut lier ici encore au modèle de l'Affluent.

« Ce processus complexe de reterritorialisation, pour devenir efficace, doit dépasser la conception simpliste du développement durable »

La soutenabilité politique renvoie à la « capacité réelle d'auto-gouvernement d'une communauté locale face aux relations qu'elle entretient avec les systèmes décisionnels exogènes à d'autres échelons » (Magnaghi, 2003 : 39). Bien que la dimension politique ne représente pas le centre ou une dimension explicite du projet coopératif, la volonté de renforcer le pouvoir d'agir des habitant-e-s sur le devenir de leur propre milieu exprime un réel désir d'autonomie locale, c'est-à-dire de capacité à prendre soi-même les décisions qui concernent le développement de la communauté afin que celle-ci ne soit pas simplement soumise aux décisions de puissances extérieures. Le modèle de gouvernance participative de la Coopérative et

la contribution de ses membres aux mobilisations et résistances citoyennes témoignent également de son engagement dans le sens d'une soutenabilité politique.

Ensuite, la soutenabilité sociale réfère à un souci de justice sociale, laquelle exige « de réunir autour d'une table de négociation les sans voix, ceux qui d'ordinaire n'ont pas la parole, en garantissant que les ressources territoriales, y compris les ressources humaines, ne soient pas exploitées et consommées par les acteurs locaux forts, mais que leur utilisation réponde à des principes d'équité sociale » (Magnaghi, 2003 : 40).

Ici, nous voyons encore que la coop l'Affluent vise à donner d'abord la parole aux sans-voix du modèle dominant de développement, c'est-à-dire aux habitant-e-s du village qui disposent d'un plus faible pouvoir économique, certain-e-s ayant jadis été exproprié-e-s sans avoir eu leur mot à dire sur l'aménagement de la montagne. Ce souci d'inclusion, visant à tisser des liens entre nouveaux et anciens habitant-e-s, jeunes et personnes âgées, hommes et femmes, illustre donc une réelle intégration du principe de soutenabilité sociale au sein du projet.

Par ailleurs, la soutenabilité économique repose d'abord sur la valorisation du patrimoine territorial et environnemental, la création d'« entreprises locales engagées dans la valorisation des ressources locales », la création de « biens relationnels échappant à l'intervention extérieure de la grande entreprise », ainsi que « la formation de filières productives complexes, intersectorielles, capables de générer des systèmes économiques locaux et de s'adapter aux turbulences du contexte » (Magnaghi, 2003 : 41). Sur ce plan, on voit d'emblée que les activités de la coop l'Affluent répondent déjà à ce critère et visent à amplifier cette perspective en créant d'autres

initiatives locales, en retissant l'économie locale et en renforçant la résilience communautaire. Le recours aux circuits courts et leur valorisation en témoignent, avec la production locale de sirop d'érable, l'approvisionnement régional en produits du terroir ou les synergies économiques construites avec d'autres petits acteurs de la région.

La soutenabilité environnementale, de son côté, vise à protéger l'écosystème territorial et la bio-région par diverses actions : « restreindre les cycles des eaux, de l'alimentation, des déchets, de l'énergie, etc. », la « réduction de la mobilité – choisie ou subie – des personnes et des marchandises », « l'amélioration de la qualité des produits », « la requalification des activités agricoles et forestières, en tant que productrices de biens publics », etc. (Magnaghi, 2003 : 42). Sur ce plan, la coop l'Affluent incarne déjà ce principe de soutenabilité environnementale dans ses activités et son modèle d'affaires, en s'engageant par exemple dans la gestion de la forêt habitée et en favorisant des formes d'activités récréotouristiques à faible impact environnemental. Elle cherche en outre à étendre cette perspective en créant des alliances avec d'autres acteurs de la communauté.

Enfin, le principe de soutenabilité territoriale désigne « la capacité que possède un modèle d'établissement, avec ses règles de production et reproduction, de favoriser et développer la reterritorialisation » (Magnaghi, 2003 : 42). Cela implique non seulement de développer des initiatives collectives, mais aussi de les inscrire dans une perspective d'aménagement à long terme de la communauté locale ancrée dans les principes de « co-développement local et de solidarité régionale ». Le modèle de gouvernance de la coopérative s'inscrit dans ce cadre, en s'assurant d'une représentativité significative des habitant-e-s historiques de PRSF

dans l'administration de la coopérative et dans sa planification stratégique. La coopérative désire placer au cœur de ses actions la valorisation du territoire, incluant non seulement la montagne comme patrimoine matériel et environnemental, mais aussi la mémoire et l'histoire de la communauté comme fondement collectif.

Magnaghi souligne qu'il ne faut pas concevoir ces cinq principes de soutenabilité de façon isolée, mais créer des synergies entre elles en rompant avec le modèle dominant de développement. Ainsi, cette approche « exige une transformation radicale de notre conception de la production de la richesse. Seule la reterritorialisation permettra l'inversion de la courbe des nouvelles pauvretés. En résumé, l'approche territorialiste est donc, par définition, anti-économiste. Elle peut être définie comme une approche anthropo-biocentrique. » (Magnaghi, 2003 : 43).

« Il ne faut pas concevoir les cinq principes de soutenabilité de façon isolée, mais créer des synergies entre elles en rompant avec le modèle dominant de développement. »

Il est difficile pour l'instant d'évaluer si la plupart des habitant-e-s de Petite-Rivière-Saint-François partagent cette vision globale, mais il ne fait pas de doute que les principaux leaders du projet, Guillaume et Léa, épousent une perspective sincère de changement social ancrée dans la revalorisation d'un milieu hérité des ancêtres.

Conclusion : déterritorialisation ou retour au territoire?

En conclusion, nous souhaitons contraster la dynamique du développement récréotouristique

capitaliste, accélérant un processus de *déterritorialisation* lié à celui de dépossession, avec le mouvement opposé de *reterritorialisation*, qui cherche au contraire à réencastrer les pratiques sociales dans la communauté locale. Les résistances citoyennes face aux velléités expansives du Club Med de même que les projets axés sur la reconstruction d'une résilience socio-économique locale apparaissent comme une réponse territorialiste aux problèmes et crises engendrés par un modèle capitaliste déterritorialisé.

En somme, l'alpha et l'oméga de l'école territorialiste est l'art de se relier au territoire. Cette approche critique les travers du modèle dominant de développement, de modernisation et d'urbanisme qui voit la métropole ou la grande ville occidentale comme la « forme ultime et accomplie de l'établissement humain ». Comme nous l'avons montré dans la première partie de cette note de recherche, l'arrivée d'un modèle récréotouristique capitaliste participe d'un processus plus large de *marchandisation* du territoire, d'une dynamique d'*accumulation par dépossession*, et d'un processus de *déterritorialisation*. Le principal paradoxe de ce modèle de développement est qu'en tentant de valoriser l'attractivité et les singularités d'un territoire, il contribue plutôt à une dynamique d'uniformisation, d'affranchissement des liens avec la communauté locale, niant au final les spécificités des lieux et des caractéristiques écologiques et symboliques du milieu qui sert de support aux méga-projets. La déterritorialisation désigne ce processus de transformation matérielle et de marchandisation du territoire, lié à une déconnexion croissante entre les activités humaines et l'inscription spatiale et symbolique dans le territoire. Le territoire devient alors un simple réceptacle, ressource exploitable servant de support pour des

prothèses techniques, des investissements spéculatifs, etc. (Magnaghi, 2003).

Magnaghi considère ce processus comme une rupture entre l'humain et son milieu, comme une aliénation par rapport au monde, à l'espace et à l'histoire. La déterritorialisation participe à la destruction du lien vital entre les sociétés et leurs milieux, amenant ainsi non seulement une surexploitation des ressources naturelles (non-soutenabilité) et une dégradation de l'espace habité (via l'effacement des espaces publics et la négligence du patrimoine), mais aussi un réel appauvrissement de l'expérience humaine et des relations sociales.

« En somme, l'alpha et l'oméga de l'école territorialiste est l'art de se relier au territoire. »

En d'autres termes, le processus de modernisation capitaliste et la logique fonctionnaliste qui structurent les processus de développement touristique à notre époque constituent un rapport malsain entre les communautés humaines et leurs milieux en bâtissant une forme de vie non soutenable, déracinée, aliénante et réifiée, qui s'étend même au sein des milieux ruraux comme PRSF. Au lieu de participer à la construction progressive d'un territoire en harmonie avec les communautés locales et les particularités propres de la région, ce modèle vient implanter une « prothèse technique » pour favoriser une croissance centrée sur les besoins de l'économie globalisée et les plaisirs des élites économiques qui viennent se changer les idées pendant un week-end dans un lieu idyllique, artificiel, contrôlé et privatisé.

Ce modèle de développement non soutenable représente-t-il l'horizon indépassable de notre temps? Existe-t-il des stratégies pour dépasser cette façon d'habiter le monde et dynamiser la

vie économique tout en tenant compte des impacts sociaux, écologiques et territoriaux des nouveaux projets? Aujourd'hui, le discours sur le « développement durable » prétend apporter une réponse à cette question; mais Magnaghi souligne que la soutenabilité peut être envisagée autrement qu'à travers l'approche fonctionnaliste du capitalisme vert.

L'approche territorialiste du développement local auto-soutenable incarne divers principes éthiques et perspectives d'action collective qui participent à la « renaissance du territoire ». Le souci de « soigner le milieu humain », la valorisation de « l'identité des lieux », le projet visant à « construire une société locale » sont différentes facettes de cette même philosophie visant à réparer le lien brisé entre l'humain et le territoire. L'approche éthique portée par les acteurs de la coopérative l'Affluent s'inscrit directement dans cette perspective centrée sur la recréation du territoire à partir de l'existant.

Une renaissance s'impose donc, moyennant de nouveaux actes fondateurs, capables de produire à nouveau du territoire, ou plutôt de nouvelles relations fertiles entre les établissements humains et le milieu naturel. C'est dans ces actes re-créateurs de territoire que réside le germe d'un développement réellement soutenable, c'est-à-dire des retrouvailles avec une relation vertueuse ou encore une nouvelle alliance entre nature et culture (Magnaghi, 2003 : 7).

Pour les protagonistes du modèle de développement local auto-soutenable, dont la coopérative l'Affluent, plusieurs pistes d'actions peuvent contribuer à soutenir leurs efforts pour faire de cette approche une référence pour le développement récréotouristique au Québec et ailleurs. Seules, isolées face aux mastodontes du capitalisme globalisé, ces initiatives risquent de rester dans les marges du développement

territorial. La construction de coalitions regroupant diverses initiatives représentant des alternatives émancipatrices à l'échelle du Québec pourrait contribuer à l'essor et à la défense de ce modèle, tout en établissant un rapport de force plus solide vis-à-vis des décideur-euse-s publiques. Pour la coopérative l'Affluent, la création d'alliances avec les projets culturels développés dans la municipalité de Sainte-Camille (Champagne, 2012), les écovillages qui se développent en Gaspésie (Marcoux-Chabot, 2020), ou d'autres initiatives similaires peuvent s'avérer des manières habiles de tisser des liens à une autre échelle et de contribuer à la résilience d'un réseau d'initiatives dépassant le modèle dominant.

« L'approche éthique portée par les acteurs de la coopérative l'Affluent s'inscrit directement dans cette perspective centrée sur la recréation du territoire à partir de l'existant. »

Magnaghi envisageait d'ailleurs la nécessité d'articuler le projet d'une « société locale » à d'autres initiatives similaires ailleurs sur le territoire, dans une perspective de fédération, de maillage, d'alliances translocales et transnationales. La perspective du municipalisme, qui s'inspire et nourrit en partie l'approche de l'école territorialiste, reconnaît justement le rôle central des solidarités à l'échelle régionale, nationale et internationale. Celles-ci permettent aux municipalités rurales, « villes rebelles », « villages alternatifs », « zones à défendre » et autres « territoires libérés » de forger des alliances et des résistances pour proposer un autre projet de société, voire un autre modèle de civilisation, appuyé sur la justice sociale, la démocratie locale et une nouvelle façon d'habiter le monde (Bookchin, 2011 ; Durand Folco, 2017 ; Colau et al., 2019).

Finalement, l'avenir du développement de Petite-Rivière-Saint-François et de la région de Charlevoix se trouve à la croisée des chemins. On voit apparaître ici une tension, voire une *confrontation*, entre deux trajectoires opposées : l'une axée sur le développement récréotouristique capitaliste, incarné ici par les promoteurs du Club Med et autres entrepreneurs friands de projets de grande envergure (géoLAGON), tandis que l'autre tendance cherche à recréer un nouveau rapport communautaire et écotouristique au territoire, à l'identité locale, à la mémoire des lieux et au ré-enracinement des pratiques économiques, politiques et sociales de la communauté.

Pour reprendre la terminologie de Karl Polanyi dans son ouvrage *La Grande Transformation* (1944), l'émergence de l'économie de marché au XIX^e et XX^e siècle a généré un « double mouvement » opposant la « marchandisation » à la « protection sociale », c'est-à-dire diverses réactions sociales et institutionnelles visant à protéger la collectivité contre les effets délétères des libres forces du marché. À Petite-Rivière-Saint-François, un même genre de « double mouvement » semble à l'œuvre, opposant le processus de *déterritorialisation*

généré par le développement récréotouristique capitaliste à une tentative de *reterritorialisation* appuyée sur les résistances citoyennes, la Coopérative de l'Affluent et les forces vives de la communauté. Tout comme il s'agissait jadis de « ré-encastrier » l'économie dans la société afin de lutter contre l'auto-régulation du marché, la perspective territorialiste vise à « ré-encastrier » ou « reconnecter » le processus de développement au sein du territoire.

« On voit ici apparaître une *confrontation* entre deux trajectoires opposées : l'une axée sur le développement récréotouristique capitaliste [...] tandis que l'autre cherche à recréer un nouveau rapport communautaire et écotouristique au territoire, à l'identité locale. »

ou « reconnecter » le processus de développement au sein du territoire.

Références

- Angers, Gilles.** 1999. « PRSF : Deux vieilles maisons sorties du “grenier” », Le Soleil, 4 décembre.
- Béfort-Doucet, Élisabeth.** 2020. « La Coopérative de solidarité l’Affluent, un coup de coeur Charlevoisien », *Revue Rando Québec*, En ligne : <https://blogue.randoquebec.ca/cooperative-affluent/>
- Béland, Gabriel.** 2022. « Charlevoix : Un projet de Blue Lagoon québécois fait des vagues », La Presse, 15 juin.
- Bookchin, Murray.** 2011. *Une société à refaire*, Montréal, Écosociété.
- Brassard, Alex.** 2015. *Marchandisation du rural : le cas de Petite-Rivière-Saint-François dans la région de Charlevoix*, Université Laval, Mémoire de maîtrise en sciences géographiques.
- Champagne, Christine.** 2012. « Développement écovillageois et renouvellement de l’habiter rural : le cas de Saint-Camille au Québec », *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales*.
- Colau, Ada, Barcelona En Comú et Debbie Bookchin (dir.).** 2019. *Guide du municipalisme. Pour une ville citoyenne, apaisée, ouverte*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- Coopérative de solidarité l’Affluent, Site Web.** Consulté le 7 juillet 2022. En ligne : <https://www.laffluent.com/>
- Descôteaux, Bernard.** 1988. « Au Massif de PRSF : Bourassa veut éviter à tout prix une autre “affaire Oerlikon” », Le Soleil, 21 septembre.
- Désiront, André.** 2004. « Des stations intégrées pour relancer le ski », La Tribune, 21 février.
- Desmeules, Jacques.** 1972. « À PRSF : Un complexe équivalant à cinq stations distinctes », Le Soleil, 14 janvier.
- Desmeules, Sylvain.** 2002. « L’ex-président du Cirque du Soleil achète le Massif », Le Soleil, 25 septembre.
- Desmeules, Sylvain.** 2004. « Projet de train touristique entre Québec et La Malbaie », La Presse, 9 janvier.
- Desmeules, Sylvain.** 2009. « Le Massif insulte Petite-Rivière-Saint-François », Le Soleil, 12 novembre.
- Duchesne, Vianney.** 1986, « Du ski mondial », Le Soleil, 27 juin.
- Durand Folco, Jonathan.** 2017. *À nous la ville! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété.
- Duval, Alexandre.** 2020a. « Club Med de Charlevoix : des citoyens craignent pour leur sécurité », Radio-Canada, 27 octobre.
- Duval, Alexandre.** 2020b, « Feu vert au stationnement pour le Club Med de Charlevoix », Radio-Canada, 28 octobre.
- Gagnon, Jérôme.** 2022. « Massif de Charlevoix : Des élus préoccupés et des solutions sur la table », TVA CIMT CHAU, 25 mars.
- Gauthier, Serge et Christian Harvey.** 2004. « Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François : Un trésor dans la montagne », *Revue d’histoire de Charlevoix*, Février, no. 45.
- Gauthier, Serge et Normand Perron.** 2002. *Charlevoix*, Presses de l’Université Laval.

- Gauthier**, Serge et Christian Harvey. 2004. « Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François : Un trésor dans la montagne », *Revue d'histoire de Charlevoix*, Février, no. 45.
- Girard**, Marc-André. 1981. « PRSF : Mine d'or blanc endormie », *Le Soleil*, 12 mars.
- Goudreau**, Serge. 2012. « La présence autochtone au pays de Charlevoix », *Revue d'histoire de Charlevoix*, no. 71.
- Harper**, Sam. 2022a. « Au Club Med de Charlevoix, on ne compte pas ses heures (on ne les paie pas toutes non plus) », *Pivot*, 18 janvier.
- Harper**, Sam. 2022b. « Gentillesse Obligatoire au Club Med : des ex-employé-es racontent l'expérience GO », *Pivot*, 29 mars.
- Harper**, Sam. 2022c. « Le Club Med Charlevoix surfacture ses GO pour l'hébergement », *Pivot*, 30 mars.
- Hergett**, Vanessa et Louis Beauregard. 2020. « L'expropriation au Québec », *Réseau juridique du Québec*. En ligne : <https://www.avocat.qc.ca/public/iiexpropriation.htm>
- Kapesh**, An Antane. 2019 [1975]. *Eukuan Nin Matshi-Manitu Innushkuen / Je suis une maudite sauvagesse*, Montréal, Mémoire d'Encrier.
- Larochelle**, Claude. 1971. « Piste de descente olympique à PRSF », *Le Soleil*, 3 août.
- Laferrière**, Michèle. 2014, « Entre fleuve et falaises : Train léger de Charlevoix », *Le Soleil*, 28 décembre.
- L'Atelier Urbain**, « Programme particulier d'urbanisme du Noyau Villageois », SOTAR, Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, Juillet 2019. En ligne : https://www.petiteriviere.com/wp-content/uploads/2020/12/PPU-noyau-villageois-PRSF_2019.pdf
- Lavoie**, Brigitte. 2012. « Le Club Med en visite au Massif de Charlevoix », *Le Soleil*, 21 décembre.
- Lavoie**, Brigitte. 2014a. « Menace de lock-out au Massif », *Le Soleil*, 20 février.
- Lavoie**, Brigitte. 2014b. « Daniel Gauthier garde le cap », *Le Soleil*, 4 avril.
- Leduc**, Louise. 2006. « Des emplois pour qui? », *La Presse*, 1 avril.
- Legendre**, J-Thérèse. 1976. « La population de Petite-Rivière veut participer », *Le Soleil*, 6 mai.
- Legendre**, J-Thérèse. 1976. « PRSF : Le comité de citoyens décidé à adopter une attitude plus ferme », *Le Soleil*, 14 septembre.
- Lussier**, Sylvie. 2020. « Lettre d'opinion : Le Club Med de Charlevoix sur une pente glissante! », *Le Charlevoisien*, 28 octobre. En ligne : <https://www.lecharlevoisien.com/2020/10/28/lettre-dopinion-le-club-med-de-charlevoix-sur-une-pente-glissante/>
- Magnaghi**, Alberto. 2003. *Le projet local*, Mardaga, Sprimont.
- Marcoux-Chabot**, Moïse. 2020. « Ramillages » Office national du film, 6 épisodes. En ligne : <https://www.onf.ca/film/ramillages-episode-1-territoires/>
- Marx**, Karl. 2009. *Le Capital*, Paris : Presses universitaires de France.
- Nadeau**, Jean-François. 2022, « La mairesse de Saint-Urbain pourfend le projet de géoLagon dans Charlevoix », *Radio-Canada*, 15 juin.

Néron, Jean-François. 2021. « Une hausse des tarifs au Massif de Charlevoix qui fait sourciller », Le Soleil, 10 mars.

Ouimet, Gabriel. 2021. « Des petites villes adoptent des règlements pour freiner la frénésie des chalets locatifs », 24 heures, 29 avril.

Patoine, Jean-Nicolas. 2022. « Lagon et 300 chalets: projet de 300 M\$ à Petite-Rivière-Saint-François », Le Soleil, 7 juin.

Porter, Isabelle. 2010. « Un dur coup porté aux rêves de Québec », Le Devoir, 14 décembre.

Répertoire du patrimoine culturel du Québec, Site patrimonial de Petite-Rivière-Saint-François. En ligne : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92858&type=bien#.X43p5e1CeUm>

S.A. 1985. « Centre de ski de 260 millions, près de Québec ? », La Presse, 29 avril.

S.A. 1995. « La montagne choisie obtient l'aval du CIO », Le Devoir, 24 février.

S.A. 2001, « Guerre des drapeaux, prise II », Le Devoir, 26 janvier.

S.A. 2002. « À Vendre », Le Devoir, 27 août.

S.A. 2007. « Feu vert au projet récréotouristique du Massif », La Tribune, 10 mars.

S.A. 2017. « PRSF : Le Club Med s'installera au Massif », Le Charlevoisien, 8 novembre.

S.A. 2019. « Quand l'affluent crée des ponts », Le Soleil, 16 octobre

S.A. 2022, « Le Massif de Charlevoix lance la construction d'un hébergement pour ses travailleurs », TVA CIMT CHAU, 24 mai.

Savard, Bruno, 2021, « Le Club Med de Charlevoix ouvre ses portes », Radio-Canada, 29 novembre. Vidéo en ligne, à 3min45 : <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-quebec/site/segments/reportage/382217/bruno-savard-daniel-gauthier-henri-giscard-destaing>

Therrien, Brigitte. 2004. « Tourisme et loisirs : une industrie en mutation », La Presse, 17 avril.

Therrien, Brigitte. 2013. « Ajustement au Groupe Le Massif », Le Soleil, 19 août.

Tison, Marie. 2015. « Projet de village de ski : Le Club Med oublie le Massif et regarde ailleurs au Québec », La Presse, 23 décembre.

Turcotte, Claude. 2009. « Portrait : soulever des montagnes », Le Devoir, 2 février.

Vaillancourt, Claude. 1986. « On attend le rapport Lahenin avant de prendre une décision », Le Soleil, 8 mars.

Wright, Erik Olin. 2017. *Utopies réelles*, Paris : La Découverte.

Le CRITS développe un regard interdisciplinaire sur le lien complexe entre innovations et transformations sociales qui se décline selon plusieurs perspectives. Nous privilégions l'étude de cette problématique depuis l'angle des théories émancipatrices et les perspectives d'analyse des systèmes d'oppressions. Par-là, nous visons à contribuer à l'approfondissement et au décloisonnement des connaissances sur les logiques et les stratégies d'intervention portés par les mouvements sociaux et les communautés ainsi que sur le rôle des institutions. Nous nous intéressons à leurs impacts sur différents systèmes oppressifs : sexisme, colonialisme, racisme, capitalisme et extractivisme.

Travaillant en étroite collaboration avec l'École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère et de l'Atelier d'innovation sociale Mauril-Bélanger, le CRITS crée des espaces ouverts aux communautés afin de faire converger divers projets d'action collective. Ce contexte offre aux étudiant·e·s de cycles supérieurs la possibilité de s'investir au sein d'un espace de recherche dynamique afin de se familiariser avec la production et la diffusion de recherches engagées.

innovationsocialeusp.ca

[@innovationsocialeusp](https://www.instagram.com/innovationsocialeusp)

